



interrogatoire d un mineur par le Maire

Par **gridette**, le **27/03/2025** à **21:40**

Bonjour,rnrnDans le cadre d'un fait de violence par un adulte sur un enfant sur la periode periscolaire et dans l'enceinte de l'école. Mon fils de 10 ans, témoin de la scène quelques jours auparavant, à été maintenu en classe à 12h et en présence de son instituteur (non informé par ailleurs) par madame le Maire. Celle ci a longuement interrogé mon fils sur ce qu il avait vu. rnrnJe m'interroge sur la forme de cette interrogatoire, personne n'a été informé au préalable. Mme le Maire a demandé à mon fils de tenir secret ces échanges.rnrnEst il autorisé par la loi de tels agissement sur un mineur?rnrnJe vous remercie par avance

Par **valparaiso**, le **28/03/2025** à **13:34**

[quote]rnrnEst il autorisé par la loi de tels agissement sur un mineur?rnrn[/quote]rnrnNon, seul un officier de pilce judiciaire est autorisé

Par **amajuris**, le **28/03/2025** à **14:32**

bonjour,rnrnun maire est officier de police juciaire, mais j'ignore si cela l'autorise à interroger un mineur dans les circonstances décrités Gridette.rnrnsalutations